

La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



UN DÉBUT D'ANNÉE ACTIF

En plus de la Covid-19, le froid vient s'ajouter à ce début d'année toujours compliqué. Mais le gel et les basses températures ne viennent pas figer Nanterre Coop' Habitat. Bien au contraire, un nouveau Conseil d'administration s'est tenu le 10 février dernier. Plusieurs orientations majeures pour l'organisme étaient à l'ordre du jour, et des décisions importantes ont été prises à cette occasion.

En plus du débat d'orientation budgétaire, les mutations et le calcul du barème ont fait l'objet d'une réflexion ces dernières semaines, pour aboutir à de nouvelles règles, prenant en compte de nouveaux critères.

Dans cette période difficile, surtout pour les populations les plus vulnérables, les dispositifs de solidarité et de vivre-ensemble ont été reconduits à l'unanimité des administrateurs.

Alors que la crise du logement social en Ile-de-France continue de se renforcer, que certains font le choix de s'acquitter des amendes plutôt que de s'engager vers la solidarité métropolitaine nécessaire, Nanterre Coop' Habitat maintient ses ambitions, conforte ses valeurs, toujours au service quotidien des locataires.

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LE CALCUL DU BARÈME DES MUTATIONS

« Après la mise en place de notre coopérative, c'est un nouveau chantier majeur et prioritaire, que nous allons examiner ce soir ». Lors du CA du 10 février, **Hassan HMANI**, Président de Nanterre Coop' Habitat, a introduit la discussion sur la refonte du barème en vigueur pour les demandes de mutation, en insistant sur l'importance du sujet à l'ordre du jour.

Afin d'assurer une transparence et des règles les plus équitables possibles dans le bon traitement des demandes, les critères pris en compte pour le calcul des barèmes ont fait l'objet d'un réexamen depuis plusieurs mois. Alors que près de 2 000 demandes de mutation sont enregistrées par les services de la Coop', comment mieux prendre en compte les situations individuelles des demandeur.euses ? Comment faciliter les parcours résidentiels des locataires et mieux répondre aux urgences ?

Nouvelle cotation décidée

La première règle de calcul dudit barème a été adoptée en 2012, puis revisitée en 2015. Six ans après, c'est un réexamen important du dispositif et des règles de calcul en vigueur qui était présenté au CA de Nanterre Coop' Habitat.

Axe majeur de la refonte proposée, l'état d'occupation des logements.

« Nous devons proposer des logements adaptés à la composition familiale » souligne **Didier DEBORD**, président de la CALEOL. La sur ou sous occupation des logements deviendra demain le critère central du dispositif, l'ancienneté des demandes servant d'arbitrages entre les différents dossiers.

« Il existe des **situations d'urgence**, liées aux questions de santé, de handicap, de violences domestiques, qui nécessitent également d'être mieux prises en compte, pour que la Coop' mette en sécurité les demandeurs », explique **D. DEBORD**.

Celui-ci rappelle enfin l'un des objectifs essentiels de la refonte : « Chaque demandeur doit connaître sa place dans la file d'attente, par quartier, dans une transparence maximale ». Avec ce nouveau barème, **la transparence et la bonne information** des locataires sur l'avancement de leurs demandes sera ainsi améliorée.

Un calendrier de mise en place qui reste à construire

A l'unanimité des votes, les nouvelles règles de calcul du barème ont été actées, les amicales de locataires siégeant saluant la qualité du travail mené.

La décision prise, il s'agit maintenant de bien prévoir et organiser la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle cotation. Les réunions techniques vont se tenir ces prochaines semaines pour établir un calendrier précis et tenable pour sa mise en place concrète.

Ces informations et précisions vous seront présentées dans les mois à venir.

DES ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS L'AIDE ALIMENTAIRE



Besoin d'une aide alimentaire à Nanterre ?
Ces associations peuvent vous aider.

Contactez-les pour être sûr de pouvoir bénéficier de leur soutien.

HIVER 2020-2021

LES RESTOS DU CŒUR

■ Campagne d'hiver du 24 novembre 2020 au 12 mars 2021.
Une distribution par semaine le mardi ou le vendredi de 8h30 à 11h30.
95, avenue de la Liberté
Tél : 01 47 21 87 22

SECOURS POPULAIRE

■ Inscriptions sur rendez-vous le mardi à partir de 13h30 ou le mercredi à partir de 17h.
Distribution le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 sur présentation de la fiche de rendez-vous.
13, place du Docteur Pierre
Tél : 01 47 25 98 06 / 06 99 08 18 86

ASSOCIATION DIR EL KHEIR

■ Ouverture du lundi au jeudi de 11h à 14h.
Participation de 5€/colis alimentaire.
24, allée de l'Arlequin
Tél : 06 51 42 16 33

MON ÉPICERIE

■ Ouverture le mardi de 10h à 13h et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 13h à 19h, le samedi de 9h30 à 13h30.

Les bénéficiaires sont orientés par les services sociaux et les associations d'aide alimentaire. Démarche spontanée possible. Validation par une commission.
Accueil limité à 3, 6 ou 9 mois, participation à l'achat des denrées, difficultés financières passagères, dépenses imprévues, financement de projet...

183, allée des Parfumeurs
monepicierie92000@gmail.com

APPE, ASSOCIATION PARENTALE POUR LA PETITE ENFANCE

■ Relais bébé pour aider les familles en précarité ayant des enfants de moins de 18 mois.
Les bénéficiaires sont orientés par les travailleurs sociaux de la ville.

RÉGIES OUVRIÈRES : REGROUPÉES POUR UNE MEILLEURE RÉACTIVITÉ

Depuis le 8 février, les deux régies ouvrières de Nanterre Coop' Habitat, celle du Centre et celle du Parc, sont désormais regroupées en un seul et unique lieu.



Les 30 personnes concernées, de différents corps de métier (plomberie, électricité, menuiserie, serrurerie, peinture, ...), sont réunies au sein de la régie du Centre, réaménagée pour faciliter l'accueil de tou.tes.

Petits travaux de réparation, de remplacement et d'entretien, préparations dans les ateliers, menus travaux du quotidien en parties communes, c'est une multitude d'interventions régulières non locatives que ces professionnel.les, bien connu.es des locataires, effectuent couramment.

Quand tant d'autres font le choix du seul recours aux entreprises privées, Nanterre Coop' Habitat poursuit son intention de maintenir ces expertises au sein même de l'organisme, avec un personnel investi et assurant un lien précieux de proximité avec les usager.es.

Ce regroupement, fait en concertation avec les régies, répond à un objectif clair : une meilleure réactivité pour répondre aux réclamations des locataires, pour des interventions rapides et efficaces, dans les meilleurs délais.

RETOUR SUR LES CHANTIERS ÉDUCATIFS

Il est plus que jamais nécessaire de soutenir les actions de solidarité et d'inclusion, et c'est dans cette logique que Nanterre Coop' Habitat maintient, avec toutes les précautions sanitaires nécessaires, ses chantiers éducatifs.

Dernière opération en date : la remise en peinture d'un pignon de mur au 114, avenue Paplo Picasso à la fin 2020.

La Coop et l'association Les 4 Chemins ont sollicité 3 jeunes Nanterrien. nes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi et un encadrant technique, pour ravalier la peinture de ce mur tagué à plusieurs endroits, sur une période de 5 jours (30 heures de travail chacun.e).

Outre la satisfaction des jeunes et des habitant.es concernant ce mur refait à neuf, le financement de ce chantier par l'Office va permettre à l'association de verser un salaire aux 3 jeunes et de financer un projet d'insertion professionnelle.

Il s'agit du 3^{ème} chantier éducatif sur lequel l'association Les 4 Chemins est intervenue cette année, après :

- Une opération de sensibilisation contre les punaises de lit sur les tours allée de Zilina
- Une opération de débarras de locaux communs en cave avec une sensibilisation sur l'usage et la sécurité incendie, allée Komarov

NOUS SOMMES OUVERTS !

Nanterre Coop' Habitat met tout en œuvre pour assurer la continuité du service aux locataires :

GARDIEN.NES :

Joignables par téléphone + permanence de 2 heures par jour pour les urgences

ANTENNES :

Ouvertes le matin, du lundi au vendredi

SERVICES GÉNÉRAUX :

Joignables au **01 47 25 66 66**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h, ou par mail :

siege@nanterre-coop-habitat.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS, ET DE VOTRE RÉSIDENCE

Afin d'assurer le bien-être et la sécurité commune, de respecter votre voisinage, et de garder votre résidence salubre, nous vous rappelons de ne pas jeter vos détrit. us par les fenêtres.

Ceci est particulièrement valable pour les mégots de cigarettes, qui peuvent provoquer un départ de feu, notamment dans les espaces verts.

ÇA BIPE ? PENSEZ À CHANGER LES PILES !

Vous le savez, les détecteurs de fumée sont obligatoires dans les logements.

Il arrive que ceux-ci se mettent à émettre un bip par intermittence et que le voyant rouge clignote (environ toutes les minutes).

Si c'est le cas, pas de panique !

Il est simplement temps de changer la pile.

Nous vous rappelons que c'est à vous de le faire, et non à votre gardien.ne.

Pensez-y, afin d'assurer votre sécurité et celle de votre voisinage.

